

BROYEZ DU VERT



SERVICE DE BROYAGE DES VÉGÉTAUX À DOMICILE

30€

Le broyat est laissé sur place
et peut être utilisé pour du
compostage ou du paillage.

**SUR
RENDEZ-VOUS**

sictom@sictom-chateauneuf.fr



sictom-chateauneuf.fr | clickRdv.fr



Sictom de la région de Châteauneuf-sur-Loire

Du paillage fait-maison !

TOP 5 des bonnes raisons de se lancer dans le broyage !

C'est un bon moyen de bénéficier d'un paillis gratuit pour vos plantations mais également de réduire ses allers-retours en déchèteries.

Le brûlage des déchets verts est interdit.



Le broyat de bois peut être utilisé en paillage dans votre jardin et les massifs, limitant ainsi l'arrosage et le désherbage. Il peut également être utilisé pour votre compost.

Ce service de broyage est assuré à domicile, à la demande des particuliers tout au long de l'année. Vous pouvez bénéficier du service broyage une fois par an, par foyer.

Infos pratiques

Vos déchets végétaux devront être de volume **compris entre 1 m³ et 10 m³ maximum et de diamètre compris entre 1 et 10 cm, taillés au préalable.**

Le saviez-vous ?

Certains végétaux de type résineux (thuyas) sont très difficiles voire impossibles à broyer en cas de pluie ou d'humidité.

Les résidus de tailles légères ne sont pas pris en charge.

Il est conseillé de regrouper vos déchets verts en longueur sur une surface accessible et plane permettant l'installation du broyeur.

**Vous êtes un particulier,
Vous êtes adhérent du SICTOM,**

Pour bénéficier du service broyage, merci de bien vouloir privilégier un échange par mail : sictom@sictom-chateauneuf.fr

Merci de bien vouloir préciser le volume approximatif des déchets à broyer ainsi que le type de déchets concernés (tailles de haie, branches, petits bois, etc...)

Vous recevrez la copie de votre bon d'intervention et votre facture de 30 euros, à régler au Trésor Public.



L'intervention dure une heure auquelle votre présence est requise.



SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire
Z.I Saint Barthélémy
BP97- 41 110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE



Accueil
Lundi : 9h - 13h et 14h - 17h
Mardi : 9h - 13h et 14h - 18h30

Mercredi : 9h - 13h
Jeudi : 9h - 13h et 14h - 17h
Vendredi : 9h - 13h